

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

756ème séance

Vendredi 30 mars 2007, à 10 heures

Vienne

Président : M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 10 h 8.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte la 756^{ème} réunion du Sous-Comité juridique du CUPEA.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Avant que de commencer notre débat, permettez-moi de donner la parole à Monsieur le représentant de l'Espagne.

M. R. MORO-AGUILAR (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. C'est la première fois que ma délégation prend la parole, c'est pourquoi je tiens à vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre présidence. Je félicite aussi le secrétariat du Bureau des affaires spatiales qui appuie de façon extrêmement efficace les travaux de notre Sous-Comité.

Monsieur le Président, l'Espagne est déterminée à renforcer et à promouvoir le régime juridique spatial en vigueur. Nous sommes parties aux traités suivants des Nations Unies concernant l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur l'espace, l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes, la Convention sur la responsabilité, la Convention sur l'immatriculation. L'article 1.3 du Traité de 1967 et la déclaration sur les avantages

de 1996 ainsi l'Espagne a choisi la coopération dans le domaine spatial. Nous sommes un membre actif de l'Agence européenne de l'espace et d'ailleurs d'autres organisations internationales qui s'intéressent à l'espace. EUMETSAT, par exemple, organisation européenne pour le développement des satellites météorologiques, qui, comme on l'a dit l'année dernière au présent Sous-Comité a déclaré que l'on acceptait deux traités, la Convention sur la responsabilité et le Traité sur le sauvetage. Nous pensons que c'est là quelque chose d'important parce que cela fait un certain temps qu'une organisation internationale accepte les traités concernant l'espace. Dans un même temps, en complétant les dispositions que je viens de citer, l'Espagne a passé un certain nombre important d'accords bilatéraux dans le domaine de la coopération spatiale. Ce qui est très important à cet égard c'est l'Accord sur la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, accord qui a été signé au mois de février 2006 avec la Fédération de Russie. Ce traité-cadre nous permettra d'arriver à des accords très avantageux par exemple, celui que nous avons avec la Russie et d'autres États, dont le but est le développement et le lancement ensemble d'objets spatiaux qu'on appelle World Space Observatory qui est un observatoire astrophysique spatial qui va fonctionner dans une longitude d'ondes ultraviolettes.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



S'agissant du règlement spatial interne, dans mon pays, la seule norme en vigueur est un décret ou un règlement de 1995 qui établit le registre national espagnol d'objets spatiaux. C'est là une norme efficace et qui a bien atteint son objectif, savoir la bonne application de la Convention sur l'immatriculation. Nous avons cependant lancé en Espagne un débat pour savoir s'il est nécessaire de légiférer une question à l'avenir dans le domaine spatial et qui aura la catégorie de loi parlementaire. Nous informerons le Sous-Comité de tout développement qui aura lieu dans ce domaine, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, l'Espagne appuie pleinement les efforts déployés par le présent Sous-Comité afin d'arriver à une acceptation universelle d'un régime juridique international qui régirait l'espace extra-atmosphérique. Nous nous félicitons des succès auxquels parvient manifestement la lettre type qui a été rédigée par le groupe de travail de ce Sous-Comité sur le point 4 et qui a été envoyée au Secrétaire général et aux organisations internationales et aux États afin de promouvoir l'adhésion aux traités. Pour la même raison, l'Espagne va appuyer toute autre initiative semblable dans laquelle se lancera le Sous-Comité afin de faire en sorte que les instruments bénéficient d'une acceptation universelle. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie Monsieur le représentant de l'Espagne. En tant que représentant d'un pays d'Amérique latine, pour notre continent c'est très satisfaisant de voir que l'Espagne collabore depuis longtemps à la Conférence spatiale des Amériques. C'est une coopération pas seulement sur le papier, mais tout à fait réelle et concrète. Il y a des possibilités tout à fait bonnes pour croire que cette coopération va s'approfondir, c'est pourquoi je me félicite tout particulièrement de la déclaration que vous avez faite à l'instant. S'agissant du fait qu'il s'agit d'arriver à l'acceptation universelle des instruments, ça c'est un élément qui s'ajoute à un consensus qui existe dans la salle sur cette question et qui ne fait que renforcer cette idée d'après laquelle on va avoir un cadre juridique, c'est-à-dire cette acceptation. Donc, Monsieur le représentant de l'Espagne, merci.

Questions relatives : a) à la définition et à la délimitation de l'espace ; b) aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (point 6 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons maintenant passer à

quelque chose qui m'est signalé par Nicolas, qui est en fait le moteur de tout ce travail, je fais ce qu'on me dit de faire. Nous passons donc à la question 6 de l'ordre du jour, "Définition et délimitation de l'espace". Je voudrais savoir s'il est une délégation qui souhaite prendre la parole qui va essayer de définir ou de délimiter l'espace, là maintenant. Personne. Vous avez le temps, ça fait 25 ans qu'on réfléchit à la question, qu'on essaie de délimiter et de définir l'espace. Bien. Nous allons poursuivre maintenant et nous allons passer à l'orbite géostationnaire. Pas d'orateur inscrit sur ma liste. Le représentant et ami, je dis ami, de la Colombie a la parole.

M. A. REY-CÓRDOBA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi de reprendre la parole sur cette question, mais je voudrais signaler des choses tout à fait concrètes. Il s'agit du développement de cette question. Tout d'abord, je voudrais demander au directeur du Bureau des affaires spatiales ou au président si le délégué de l'UIT est arrivé au cours de ces derniers jours, est-ce qu'il va participer ou non à notre réunion?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation de l'UIT est d'une rapidité impressionnante. Moi, je ne l'ai pas vue passer en tout cas, s'il est passé. Lors de la réunion du Sous-Comité scientifique et technique il a fait une apparition brève et que je sache, maintenant, il n'est pas là. La Colombie, vous avez la parole.

M. A. REY-CÓRDOBA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais vous demander cela parce que si le représentant de l'UIT avait été présent, c'est lui ou elle qui aurait pu répondre à un certain nombre de questions ou nous transmettre certaines informations à la réunion plénière notamment du Sous-Comité juridique du COPUOS. Malheureusement, nous ne sommes pas dans ce cas de figure puisque le représentant de l'UIT est absent et Monsieur le Président, j'aimerais, Mesdames et Messieurs les délégués, j'aimerais faire quelques observations et dire ce qui s'est passé au sein de l'UIT sur cette question de l'orbite géostationnaire. Je pense que nous tous sommes intéressés à en savoir davantage.

Je voudrais savoir si le Bureau des affaires spatiales détient des informations de la part de l'UIT sur cette question puisque nous avons une résolution qui a été envoyée à l'UIT à ce sujet. Est-ce qu'on peut me dire quelques mots à ce sujet? Non. Bon très bien. Merci quand même, Monsieur le Président. J'ai des informations à ce sujet, je pourrai vous les transmettre si vous le souhaitez.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, allez-y, Monsieur.

M. A. REY-CÓRDOBA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, il faut se rappeler quelque chose que vous savez déjà en fait, c'est-à-dire que le point d) du paragraphe 8 de notre Accord sur l'orbite géostationnaire dit que ce document doit être porté à l'attention de l'UIT. J'ai déjà lors de ma dernière intervention, eu la possibilité de dire que je croyais que lorsque l'on négociait de cette question, il ne s'agissait pas simplement d'envoyer à l'UIT un document pour qu'ils se distraient avec cette question, on ne va pas donner le plaisir aux délégués de l'UIT, en fait bien au contraire il fallait qu'à la lumière du statut de l'UIT, à la lumière du règlement en matière de radiocommunications et à la lumière de toutes les compétences qui existent au sein de l'UIT, on puisse au sein du Sous-Comité juridique dans le cadre des négociations, le reconnaître lorsque l'on a bien parlé de ses compétences, de l'UIT et d'autres. Donc, c'est une formule qui a été choisie qui est très bonne et elle permet la coopération entre le Sous-Comité juridique et l'Union internationale des télécommunications.

Manifestement, le Bureau des affaires spatiales a bien fait son devoir, tous les documents nécessaires ont été envoyés à l'UIT. L'UIT n'a pas envoyé une note au Sous-Comité juridique, mais elle est allée bien au-delà, Monsieur le Président, l'UIT. L'UIT a eu une conférence de plénipotentiaire d'Istanbul et c'est un document qui a été adopté en 2000 immédiatement après la conférence d'Istanbul. À Istanbul on a bien accusé réception de ce document, on en a pris connaissance. En plus, Monsieur le Président, lors de la Conférence mondiale des télécommunications en 2000, à Istanbul, on a approuvé une résolution 80/rev./CM/Rev.2000, document RES.80/1. La Conférence mondiale de radiocommunications, c'est-à-dire c'est l'assemblée des radiocommunications, elle dit dans l'alinéa g), dans le préambule, on mentionne les compétences prévues par l'article 12 et 44 de l'UIT, dans ces articles on trouve les bases fondamentales de l'utilisation du spectre radioélectrique et de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites. En plus, on nous renvoie à la compétence de l'UIT pour régler cette question, et le g) dans ces considérants stipule "le Sous-Comité juridique du CUPEA de l'Assemblée générale des Nations Unies a formulé des recommandations y relatives", c'est-à-dire que l'UIT par sa conférence mondiale de radiocommunications, par le truchement d'une résolution a pris note du document qui a été approuvé ici. On va même plus loin, la Conférence observe dans le paragraphe b) que conformément à

l'article 160c) du groupe consultatif des radiocommunications, ce groupe va participer à l'examen de toute question qui lui sera confiée, c'est-à-dire qu'ils reconnaissent cela et qu'ils doivent travailler sur cette question. Dans le point c) du même paragraphe, même résolution, ils disent que dans le rapport Rev. de la Conférence, différents membres du conseil ont manifesté des difficultés que pourraient avoir leurs administrations, leurs gouvernements, surtout les pays en développement, et là on a toute une liste des principes du premier arrivé, premier servi, les pays en développement qui n'ont pas d'avantages réels, différences perçues et l'application du règlement de la télécommunication, la notification des satellites fictifs qui limitent les possibilités d'accès, ensuite utilisation de plus en plus grande de bandes 30 et 30A, ces fréquences, etc. etc. Toutes ces questions qui se rapportent en fait à cette question qui nous intéresse maintenant.

Considérant ces antécédents, cette même résolution 80, charge le groupe consultatif de radiocommunications de faire des études et d'envisager des projets de recommandations possibles et des projets de dispositions qui lieraient les procédures de notification formelles, de registre, aux principes qui se trouvent dans l'article 44, paragraphe 3 du règlement des télécommunications. Les études tiendront compte des rapports du conseil et du règlement de la présente conférence, et en particulier les difficultés qui risquent de se poser et des contributions des autres organismes.

Ensuite, paragraphe 2, charge au conseil de faire des études et qu'ils envisagent des projets possibles de recommandations et des projets de dispositions qui lient les procédures formelles de notification, de coordination et d'immatriculation aux principes qu'on trouve dans l'article 44 de leur statut ou constitution.

Ensuite, il charge le bureau des télécommunications de présenter un rapport détaillé. On a vu d'autres organes qu'ils présentent aussi des contributions. Donc, ce n'est rien d'étrange, ce n'est pas étrange tout cela.

Dans la partie des considérants, ils citent dans le g) que le présent Sous-Comité juridique du COPUOS a fait une recommandation. Ils disent ainsi que dans le cadre du mandat et du dispositif, ils sont obligés de prendre en compte la proposition qui a été envoyée. Ça veut dire quoi juridiquement? C'est impeccable sur le plan juridique, Monsieur le Président, c'est-à-dire qu'ils ont bien compris qu'il fallait étudier la question, ils ont assumé cela. Comment on va résoudre cela, on ne sait pas mais on sait qu'il faut l'étudier.

Ensuite, je continue [*les interprètes auraient bien aimé avoir le texte dont dispose l'ambassadeur de la Colombie, qu'il cite et que les interprètes n'ont pas*], Monsieur le Président, la Conférence CMR03, trois ans après la Conférence d'Istanbul qui s'est tenue en 2000, alors là on demande un rapport pour dire qu'est-ce qu'ils ont fait ces différentes entités de l'UIT sur la question. On se limite à dire, il s'agit des gens de l'UIT, que nous n'avons pas eu de propositions pour faire développer cette question. C'est eux qui disent cela, l'UIT. Ils ne réalisent pas ce que demande la résolution de l'an 2000, c'est-à-dire qu'ils ont reçu un mandat mais ils n'ont rien fait dans le cadre de ce mandat, on le voit dans le rapport de 2003.

Donc, Monsieur le Président, ces choses disons que nous les avons encouragées, mais il y a la bureaucratie des organisations qui font que si personne ne s'intéresse à une question, on laisse passer les années et rien ne change, on reste dans un *statu quo*. Voilà c'est ce que je voulais résumer. Je le résume encore maintenant, c'est-à-dire que le Bureau des affaires spatiales a bien réalisé son mandat. Ensuite, l'UIT dans sa grande Conférence des radiocommunications a produit une résolution en la matière sur cette question, dans laquelle on mentionne clairement le document du Sous-Comité juridique du COPUOS des Nations Unies, on sait que tout cela a été adopté par l'Assemblée générale, un paragraphe est cité, etc. Trois ans se sont écoulés depuis la Conférence, il y a eu un mandat et rien n'a eu lieu, rien ne s'est passé en la matière.

Ma délégation, celle de la Colombie, à la Conférence de 2003, a appelé l'attention des délégations sur cette question. Mais en vérité, il aurait été logique que l'on s'attende à la présence du représentant de l'UIT pour qu'il puisse nous dire ce qui s'est passé, comment se développe une question qui a été proposée par le Sous-Comité et ensuite l'Assemblée générale. Mais ça ne s'est pas passé comme ça.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, sur la base de tout ce que je viens de dire et pour ne pas prendre plus de temps, permettez-moi de proposer quelque chose qui pourrait nous faire progresser et nous encourager pour avancer dans cette question. Sur la base d'un mandat tout à fait juridique du Sous-Comité juridique adopté par la Commission de l'espace et ensuite par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la base du fait qu'un document a été envoyé à l'UIT pour qu'il l'étudie, sur la base du fait que la Conférence d'Istanbul a reçu le document qu'elle l'a pris en considération et qu'en plus de cela elle a demandé que ses spécialistes, organes spécifiques internes de l'UIT étudient la question, malgré tout cela, malgré leur propre mandat, ils n'ont pas réalisé le contenu de tout ce qu'on demandait. Donc, je propose qu'on ne tombe

pas dans un pêcher, c'est-à-dire qu'on ne va pas maintenant accuser l'UIT de ne pas venir aux réunions, avant j'ai pu confirmer quelque chose, mais le Directeur du Bureau des affaires spatiales me l'a confirmé c'est-à-dire que le CUPEA et le Sous-Comité juridique pourrait assister en tant qu'observateur aux organismes de l'UIT. Et je ne parle d'ailleurs pas seulement de l'orbite géostationnaire, je parle en général de toutes les questions qui nous intéressent. Parce que lorsque l'on a affaire à des situations, il faut avoir une relation étroite entre le Sous-Comité juridique du COPUOS et d'autres organisations internationales qui s'intéressent aux mêmes questions que nous, ou à n'importe quelle autre question d'ailleurs.

Dans un cas concret, nous parlons d'une résolution précise, le Bureau des affaires spatiales devrait être présent et le président du COPUOS et le président du Sous-Comité juridique pourraient être présents à toutes ces réunions et ensuite ils pourraient nous informer de ce qui se passe et nous dire comment évoluent toutes ces situations. C'est-à-dire, Monsieur le Président que je ne demande rien d'extraordinaire, qui ne soit pas logique. Je demande simplement qu'on mette en œuvre un mandat, les mandats approuvés au sein des Nations Unies, il faut y donner suite et le mandat qui existe dans les organismes compétents de l'Union internationale des télécommunications. C'est-à-dire que le groupe consultatif des radiotélécommunications et le conseil sur le règlement des télécoms ont un mandat spécifique, exprès de la Conférence mondiale des télécommunications d'étudier cette question et ils ne l'ont pas fait.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous ai exposé tout cela, je vous ai dit de quoi il s'agissait, ça ne va pas, on ne va pas approuver des choses et ensuite ne pas y donner suite. Je répète, je ne suis pas en train de juger quoi que ce soit, ni exposer des positions, les pays sont libres de débattre de n'importe quelle résolution, il y a des forums compétents, mais il faut qu'on en parle. Si on ne réalise pas les mandats à quoi ça sert? On fait des résolutions, on les prépare, on les envoie. Ça reste une lettre morte tout ça. Un effort à ce moment-là ne devient plus nécessaire. Après on fera quoi? On envoie un pauvre pays en développement, un délégué humble qui doit venir ici à Vienne et vous donner des informations ici, c'est ce que je viens de faire. Je suis votre obligé, Monsieur le Président. D'ailleurs cette proposition, je la fais officiellement au président pour qu'il la prenne en considération.

Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie Monsieur le représentant

de la Colombie. Je vais brièvement résumer quelques conclusions. Tout d'abord, l'information que vous nous avez donnée est extrêmement utile, c'est pourquoi je vous demanderai de résumer et on donnerait à ce document une cote CRP ainsi tous les pays pourraient lire ce que vous avez dit. Cela sera un exemple aussi pour d'autres délégations. Nous avons vraiment des antécédents tout à fait objectifs et toutes les délégations doivent connaître l'histoire, les antécédents qui sont tout à fait concrets, des faits, ainsi ce serait très bien que d'avoir tout cela par écrit. Pour ce qui est de l'absence de l'UIT, il s'agit de non accomplissement de mandat. Pour ce qui est de la proposition que vous avez faite Monsieur le représentant de la Colombie. Je vois que l'Afrique du Sud me demande la parole et ensuite je reviendrai. Je donne la parole à l'Afrique du Sud.

Mme J. SCHNEEBERGER (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Je reviens sur le débat sur l'UIT et comme vous l'avez dit, il y a effectivement certaines questions intersectorielles et les délégations pourraient profiter de cette fécondation mutuelle par un échange de formation entre les différents pays. Nous voudrions faire partager les informations et faire des commentaires. Nous avons noté que certaines délégations ont mentionné le fait que l'UIT doit participer plus directement à nos travaux, ça je suis tout à fait d'accord avec cela, nous avons besoin d'établir des relations entre le Sous-Comité et l'UIT. L'UIT accueille la Conférence radiologique à Genève fin octobre début novembre. L'UIT examinera l'allocation des orbites, les services spatiaux, les services météorologiques. Nous vous demandons de tenir compte des décisions de cette conférence et nous invitons également les États parties à participer. Cela pourrait avoir un effet sur les délibérations que nous pourrions avoir au sein du Sous-Comité.

Pour répondre à la Colombie, je reviendrai sur la question du statut d'observateur. Nous voudrions savoir si le Bureau des affaires spatiales est observateur auprès de l'UIT et sinon est-ce qu'il va demander le statut d'observateur auprès de l'UIT. [*Inaudible*] et cette conférence a étendu les possibilités de participer, donc maintenant on peut participer aux conférences de l'UIT en tant qu'observateur.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je pense que c'est une intervention très intéressante et qui complète bien ce qui a été dit par la Colombie. Pour ce qui est de la présence du Bureau des affaires spatiales, le Bureau a toutes les compétences pour participer à ce type de conférence. Si vous avez des informations plus détaillées, je vous invite à nous donner toutes les informations sur la conférence de

l'UIT. En fait, c'est un petit peu paradoxal, d'une part l'UIT ne s'acquitte pas de son mandat, on ne sait pas officiellement ce qu'ils font, donc si vous pouviez nous en dire plus sur cette conférence de l'UIT, c'est une idée très intéressante. Vous nous avez fait une proposition logique, la question de la participation des observateurs aux réunions et aux conférences de l'UIT. Je ne sais pas si c'est le président du Comité ou du Sous-Comité juridique, je ne sais pas qui peut être envoyé, mais je vous renvoie cette proposition. En fait, on ne ferait que nous acquitter de notre mandat. C'est une idée à poursuivre. Colombie.

[*Note de la dactylo: la transcription est très difficile car on entend très clairement parler l'orateur en même temps que l'interprète. J'entends plus ce que dit l'orateur que l'interprète et je dois trier pour transcrire.*]

M. A. REY-CÓRDOBA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je fais une demande formelle, officielle. Le moins qu'on puisse faire c'est d'aller de l'avant, de faire avancer les choses dans l'avenir, mais c'est à vous de décider Monsieur le Président la meilleure façon de procéder.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous propose de le faire au plus tôt si nous acceptons cette proposition. Très bien merci.

Examen et révision possible des principes déterminant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (point 7 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Poursuivons. Passons maintenant au point 7 de l'ordre du jour. J'ai le plaisir de donner la parole au représentant des États-Unis.

M. M. SIMONOFF (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Monsieur le Président, ce point de l'ordre du jour est une bonne occasion pour expliquer la position de ma délégation concernant l'examen par le Sous-Comité juridique des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Premièrement, je voudrais féliciter le Sous-Comité scientifique et technique pour son travail réalisé dans ce domaine. Comme vous le savez, le Sous-Comité scientifique et technique a récemment terminé son travail afin d'établir les objectifs, la portée, les attributs d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace prévus et prévisibles. À sa réunion de février de cette année, le Sous-Comité scientifique et

technique est arrivé à un consensus afin de poursuivre un effort conjoint avec l'AIEA et mettre en place un cadre de sûreté internationale pour l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Le Sous-Comité scientifique et technique a présenté un nouveau plan de travail triennal pour son groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaire qui permet à un groupe conjoint d'experts venant des États membres intéressés, aussi bien du Sous-Comité scientifique et technique et de l'AIEA, à élaborer un cadre de sûreté pour évaluation et approbation par le Sous-Comité et l'AIEA d'ici 2010. Nous nous félicitons des progrès réalisés par le Sous-Comité scientifique et technique dans ce domaine et nous espérons qu'on pourra mettre en place un consensus international sur un cadre technique sur les applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Je vous remercie d'avoir écouté la position des États-Unis sur cette question.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, Monsieur le représentant des États-Unis. Je pense que d'une façon ou d'une autre, ce que vous avez dit revient sur un élément important, c'est-à-dire les efforts conjoints déployés par le Sous-Comité scientifique et technique et l'AIEA, coopération est très utile. Je n'ai plus d'autres orateurs sur ce point. Y a-t-il d'autres commentaires sur le point 7 de l'ordre du jour. La Fédération de Russie.

M. E. T.ZAGAYNOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Notre délégation voudrait faire également quelques commentaires sur ce point. À notre avis, le développement des activités spatiales et notamment la réalisation des plans pour les vols interspatiaux demande de régler la question de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. En 1992, les principes adoptés par l'Assemblée générale concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace ont joué et continuent à jouer un rôle

essentiel pour garantir la sécurité de cette activité spatiale, en particulier pour éviter l'effet négatif des sources d'énergie nucléaire sur l'environnement. À cet égard, nous notons avec satisfaction le travail mené par les experts du Sous-Comité scientifique et technique en collaboration avec l'AIEA, afin d'élaborer les cadres pour garantir la sûreté de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. L'efficacité de ce travail peut constituer un bon exemple pour organiser une coopération entre le COPUOS et d'autres organisations travaillant dans le même domaine.

Ma délégation estime que les cadres élaborés par l'AIEA et le Sous-Comité scientifique et technique pour l'élaboration de ce cadre concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace pourraient après adoption par le COPUOS, être présentés à l'examen de notre Sous-Comité pour examiner la question liée à l'utilité de revoir les principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace actuellement en place. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Fédération de Russie, pour cette intervention. Je n'ai pas d'autres orateurs sur ma liste, donc je vais maintenant lever la séance, mais je veux simplement vous expliquer le programme pour cet après-midi. Nous allons nous retrouver à 15 heures précises, nous allons poursuivre l'examen du point 7, sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et nous allons peut-être passer également au point 9, "Pratiques des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux". Le groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace se réunira pour la quatrième fois sous la présidence de M. Monserrat Filho. Le groupe de travail sur la pratique et l'immatriculation des objets tiendra sa première réunion cet après-midi sous la présidence de M. Schrogl. La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 47.